



Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 066-256600875-20260313-13032026_05-BF

**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social
des Pyrénées-Orientales**
DELIBERATION
Séance du 13 mars 2026
Date de convocation : 2 mars 2026

Nombre de conseillers			
Afférents au comité	En exercice	Présents	Votants
19	15	10	12

L'an deux mille vingt-six et le 13 mars, à 9h30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

Monsieur Thierry VOISIN a été élu secrétaire de séance.

N° délibération :	Objet :
13/03/2026_05	Approbation du Budget Primitif 2026.

représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Madeleine GARCIA-VIDAL, Michel GARCIA, Martine ROLLAND, Jean ROQUE, Thierry VOISIN.

Suppléants présents : /

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : Hermeline MALHERBE donne procuration à Thierry VOISIN, Marie-Pierre SADOURNY donne procuration à Jean ROQUE.

Absents : Lola BEUZE, Marie-Edith PERAL, Marc PETIT, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Dominique ANDRAULT, Raymond LEMORT, Josette PUJOL.

Suppléants présents : Maya LESNE, Sylvie TORRES.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Marc BIANCHINI, Valérie FRANCO, Nicolas GARCIA, Georges GUARDIA, Françoise ORTEGA, Raymond PLA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de budget de l'exercice 2026 annexé ;

Vu la délibération N°20/02/26-01 du 20 février 2026 portant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026,

CONSIDERANT que les membres du Comité Syndical ont été destinataires, le 2 mars 2026 du Budget Primitif de l'exercice 2026 ;

Il est ainsi proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2026 dont l'équilibre général se présente comme suit :

	BP 2026	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	14 192 848.13 €	14 192 848.13 €
Opérations réelles	13 001 625.00 €	13 618 287.00 €
Opérations d'ordre	1 191 223.13 €	238 000.00 €
Résultat reporté		336 561.13 €
Investissement	3 441 447.92 €	3 441 447.92€
Opérations réelles	2 748 447.92 €	600 000.00 €
Opérations d'ordre	693 000.00 €	1 646 223.13 €
Résultat reporté		1 195 224.79 €
Budget total	17 634 296.05€	17 634 296.05 €

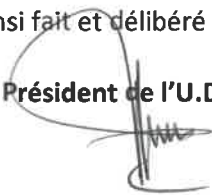
Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, le Comité Syndical **DECIDE** :

- **D'approuver** le Budget Primitif de l'exercice 2026 du syndical arrêté en dépenses et en recettes à :
 - Section de fonctionnement : 14 192 848.13 €
 - Section d'investissement : 3 441 447.92 €
 - Total : 17 634 296.05 €

Ainsi fait et délibéré à Thuir, les jours mois et an que dessus.

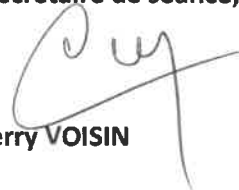
Le Président de l'U.D.S.I.S.,



Jean ROQUE



Le secrétaire de séance,



Thierry VOISIN

La présente délibération est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif (6 rue Pitot, 34000 Montpellier) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.